

# Mairie de LANGUIDIC

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

N° 07

Séance du 21 mai 2012

Le vingt-et-un mai deux mil douze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OLLIERO, Maire.

**ASSISTAIENT A CETTE SEANCE :**

MM. KERJOUAN, LE MOUILLOUR, HÉNO, LE LOUËR, LE ROUX, LE BOSSER, GARIDO, JEFFERIES, LE GAL, EVANNO, LE STRAT, CONAN J. PODEVIN, DAVID, HUE, CONAN M.F. MALRY, LE BOURSICO, DAGORNE, PENNANEAC'H, LORET.

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

MM. KERBELLEC, GUÉGANNO, KOHLER (P. à OLLIERO), NEDELEC (P. à KERJOUAN), LE PEN, PURENNE (P. à DAGORNE), LIZY.

Monsieur le Maire prie MM. les Conseillers de désigner l'un des membres du Conseil Municipal pour secrétaire. Madame Mélanie PENNANEAC'H est désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**Objet :**

**Zones humides : zonage**

REÇU LE

3 U MAI 2012

SOUS-PREFECTURE DE LORIENT

Monsieur François LE LOUËR, Maire-Adjoint, expose que le rapport et les documents graphiques portant sur l'inventaire des zones humides de la Commune de Languidic ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008.

Il est rappelé que ce travail d'inventaire s'est appuyé sur un groupe de travail composé d'acteurs locaux connaissant bien le terrain : élus, associations environnementales, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et randonneurs.

Face aux évolutions règlementaires, la Commune de Languidic, en partenariat avec le SAGE Blavet d'une part et le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, d'autre part, a effectué un travail de recensement complémentaire avec un nouveau bureau d'études. L'objectif a été d'affiner la délimitation des zones humides sur certains secteurs du territoire et d'homogénéiser les résultats et les méthodes d'inventaire sur le périmètre du SAGE Blavet et du futur périmètre du SAGE de la Ria d'Étel.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

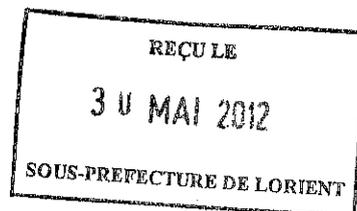
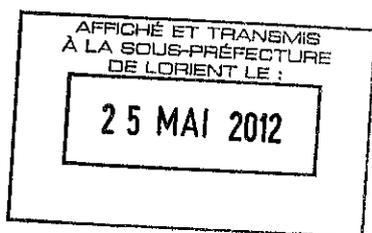
- **APPROUVE** la cartographie relative à l'inventaire des zones humides sur le territoire communal.

.../...

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche ou signer tout document se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme,

Fait à LANGUIDIC, le 22 mai 2012



Le Maire,

*Matrice OLLIERO*  
Matrice OLLIERO.